



Assurance habitation suite à un divorce

Par **d46**, le **07/04/2013 à 13:24**

bonjour,rnrnSuite à mon divorce j'habite l'ancien domicile conjugal. Mon ex mari avait un contrat d'assurance à son seul nom pour notre domicile.rnUn beau jour j'ai reçu un nouveau contrat à mon nom de ce cabinet d'assurance, je ne l'ai pas signé et j'ai signifié par téléphone à l'agence que je n'en voulais pas et que j'avais ma propre assurance. rnJ'ai reçu ensuite plusieurs relance venant du cabinet régional je leur ai fait la même réponse qu'à l'agence de Blois. rnVoilà maintenant Intrum justicia qui me fait une invitation par téléphone avec un n° de dossier à régler la créance. rnrnQue faire ? Merci

Par **chaber**, le **07/04/2013 à 15:30**

bonjourrnrnle code des assurances prévoit que l'assurance est transférée de plein droit à l'acquéreur, à charge pour lui de procéder à la résiliation dans le délai de 3 mois, après attribution du bien assuré. Ce délai prend fin après l'expiration du délai.rnrnA quelle date ce transfert a-t-il été effectué?rnrnS'il y a plus de 2 ans, le délai de prescription pour les assurances est applicable.rnrnIl est même vraisemblable que cette officine de recouvrement ne possède aucun titre exécutoire, comme d'habitude, et joue l'intimidation.